



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DES PÊCHES

Trente-troisième session

Rome, 9-13 juillet 2018

**SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS PRISES ET AUX
RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE COMITÉ DES PÊCHES
À SA TRENTE-DEUXIÈME SESSION, ROME, 11-15 JUILLET 2016**

Résumé

À sa trente-deuxième session, tenue en juillet 2016, le Comité des pêches a pris un certain nombre de décisions et formulé plusieurs recommandations à l'intention du Secrétariat et des Membres. Le présent document d'information résume les mesures prises en collaboration avec les Membres et les institutions pertinentes, pour donner suite aux principales recommandations et décisions adressées au Secrétariat. Dans le tableau joint, le champ «Par.» se rapporte à la numérotation des paragraphes du rapport de la trente-deuxième session du Comité des pêches (COFI/2018/Inf.6).

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse <http://www.fao.org/cofi/fi>



mw665

MESURES PRISES POUR DONNER SUITE AUX DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES PÊCHES À SA TRENTE-DEUXIÈME SESSION

N°	Par.	Questions devant faire l'objet d'un suivi	État d'avancement			Mesures prises
			Achevé	En cours	Pas commencé	
Point 4 de l'ordre du jour: Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture et progrès accomplis en matière d'application du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments connexes						
1	12	Un certain nombre de membres ont insisté sur la nécessité d'élaborer des directives internationales sur les pertes après capture/récolte et la FAO a été vivement encouragée à poursuivre ses travaux dans ce domaine.	X			Un projet de lancement a été mis en œuvre pour développer un site internet d'archives contenant des informations sur les orientations de politique en matière de pertes et gaspillage. L'élargissement du champ d'application à l'inclusion d'informations de documentation à l'intention des parties prenantes intéressées dans la réduction des pertes et du gaspillage nécessiterait un soutien financier soutenu.
2	13	[Le Comité] a demandé à l'Organisation de continuer à améliorer le questionnaire en ligne et les systèmes d'information correspondants et a encouragé les membres à continuer de s'attacher à communiquer des données.	X			<p>- Des améliorations supplémentaires ont été apportées au questionnaire en ligne sur l'application du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO et des instruments connexes (le questionnaire sur l'application du Code), notamment des modifications de sections existantes ou l'ajout de nouvelles sections dans le questionnaire.</p> <p>- Une nouvelle version du questionnaire en ligne sur le suivi de l'application de l'Article 9 (Développement de l'aquaculture) a été mise en œuvre et les résultats ont été présentés au Sous-Comité de l'aquaculture.</p> <p>- Un questionnaire en ligne et sur mesure relatif au suivi de l'application de l'article 11 (Pratiques post-capture et commerce) a également été lancé afin d'aligner le questionnaire sur le commerce du poisson avec questionnaire principal du COFI.</p>
3	14	Le Comité est convenu que les données et les informations recueillies au moyen du questionnaire sur l'application du Code pourraient être utilisées par les membres aux fins de l'établissement de rapports sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD) et sur les	X			<p>- Les membres du Bureau du COFI ont été informés de la méthodologie relative aux indicateurs 14.b.1 et 14.6 des objectifs de développement durable (ODD) et des propositions d'amélioration de niveau associées. Un atelier a été organisé afin d'explorer les indicateurs 14.b/14.b.1 et l'apprentissage électronique.</p> <p>- Les questions qui ont été ajoutées au questionnaire sur l'application du Code ont été insérées afin de faciliter l'établissement de rapports futurs sur les indicateurs relatifs aux ODD et sur les objectifs d'Aichi pour la biodiversité. En outre, un outil pilote relatif aux indicateurs a été développé dans le cadre</p>

		objectifs d'Aichi pour la biodiversité, pour lesquels des questions supplémentaires pourraient être ajoutées, si nécessaire. S'agissant de l'utilisation des données aux fins de l'établissement de rapports et d'évaluations ad hoc, le Comité a demandé à la FAO de tenir compte des aspects relatifs à la confidentialité en consultation avec les membres concernés, selon qu'il convient.			du questionnaire existant afin de formuler de manière automatique, sur la base des réponses des participants, les résultats associés aux indicateurs 14.6.1 et 14.b.1.
4	18	Le Comité a demandé à la FAO d'élaborer des stratégies efficaces d'atténuation du changement climatique et d'adaptation aux effets de celui-ci qui soient applicables aux secteurs des pêches et de l'aquaculture.	X		<p>- Le Document technique 530 de la FAO sur les répercussions du changement climatique pour les pêches et l'aquaculture est en cours de mise à jour et d'approfondissement.</p> <p>- Le rapport relatif au traitement des pêches et de l'aquaculture dans les plans nationaux d'adaptation (<i>Addressing Fisheries and Aquaculture in National Adaptation Plans</i>) doit être publié en avril en supplément de la publication de la FAO relative au traitement de l'agriculture, des forêts et des pêches dans les plans nationaux d'adaptation (<i>Addressing agriculture, forestry and fisheries in National Adaptation Plans</i>) (FAO 2017).</p> <p>- La FAO a continuellement transmis des connaissances scientifiques mises à jour quant aux incidences, vulnérabilités, adaptation et atténuation des effets du changement climatique et spécifiques au secteur.</p> <p>- La FAO a coorganisé un symposium international sur les effets du changement climatique dans les océans du monde.</p> <p>- La FAO a élaboré un rapport mondial sur les pertes et préjudices dans le secteur de l'agriculture dérivant des catastrophes liées au changement climatique ou non. Le rapport contient notamment une étude de cas sur les pêches et l'aquaculture.</p> <p>- La FAO a apporté un soutien aux pays afin qu'ils partagent leurs expériences en matière d'adaptation et d'atténuation et qu'ils établissent des priorités lors des consultations régionales et de la première conférence mondiale sur l'adaptation dans le secteur, en plus d'apporter une assistance directe par le biais de projets de terrain.</p>

					<p>- La FAO a mené des études de cas pour mieux comprendre et tirer des enseignements des expériences des pays quant à l'assurance dans le domaine de l'aquaculture afin d'appuyer les pays dans la formulation de leurs programmes d'assurance.</p> <p>- La FAO a élaboré des directives mondiales visant à améliorer la cartographie des risques aux fins de l'alerte rapide et de la préparation dans l'aquaculture.</p> <p>- La FAO a fourni un appui continu à l'intégration du secteur dans des processus de planification relatifs au changement climatique nationaux plus larges, tels que les plans nationaux d'adaptation (PNA) et les contributions déterminées au niveau national. À cette fin, des orientations sur le traitement de la pêche et de l'aquaculture dans les PNA ont été élaborées. Des activités de sensibilisation ont été menées par la participation à différentes instances internationales sur le changement climatique, notamment la co-organisation des journées des océans pendant la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le congrès international sur le changement climatique et la pêche organisé conjointement par Conxemar et la FAO.</p> <p>- La FAO a appuyé l'intégration du changement climatique dans les processus de développement plus larges. Elle développe actuellement une théorie du changement sur le lien entre changement climatique, vulnérabilité et pauvreté dans les communautés côtières, les zones côtières et les petits États insulaires en développement (PEID) afin d'appuyer les États Membres dans la réalisation des ODD, en particulier pour réduire l'exposition et la vulnérabilité des populations pauvres et des plus vulnérables face au changement climatique et aux catastrophes naturelles.</p>
5	19	Certains membres ont demandé une nouvelle fois que soient corrigées, dans La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, des erreurs concernant l'évaluation de certaines espèces et d'autres membres ont demandé à la FAO d'éviter de citer, dans ses communications, les	X		<p>- Une approche plus transparente tout en restant objective a été adoptée au sujet de la classification de l'état des stocks dans les situations où les évaluations officielles des stocks n'étaient pas disponibles. Dans certains cas, les autorités nationales compétentes ont été contactées afin de confirmer l'évaluation interne de la FAO et fournir des informations et/ou analyses complémentaires. Aucune réponse n'ayant été reçue, les évaluations de la FAO ont été jugées correctes.</p> <p>- Une consultation informelle d'experts a été organisée pour discuter de la nomenclature actuelle en matière de classification de l'état des stocks. Afin</p>

		catégories relatives à l'état des stocks mentionnées dans la précédente édition de cette publication.				de réduire la connotation négative associée à la catégorie qui correspond aux stocks exploités à plein, on a remplacé l'expression actuelle par la notion de «stocks exploités au niveau durable maximal» (plus alignée sur le concept de rendement maximal durable utilisé par la FAO pour classer les stocks).
6	20	Le Comité a insisté sur l'importance de la sécurité en mer dans le secteur des pêches et s'est dit satisfait de l'étroite collaboration établie entre la FAO, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation maritime internationale (OMI).	X			<p>- La FAO, l'OIT et l'OMI collaborent de manière efficace. Il y a quatre ans, la FAO a accepté la demande de l'OMI visant à fournir une assistance dans le développement et la conduite de séminaires régionaux sur la mise en œuvre de l'Accord de Cape Town de 2012. Jusqu'ici, huit séminaires ont été organisés notamment à San Jose (Costa Rica), en avril 2015; Abidjan (Côte d'Ivoire), en décembre 2016; Rarotonga (Îles Cook), en septembre 2017; et au Cap (Afrique du Sud), en octobre 2017.</p> <p>- La FAO a participé à la quatrième session du Sous-Comité de l'OMI de l'application des instruments de l'OMI (III 4) au siège de l'OMI du 25 au 29 septembre 2017. La réunion, à laquelle a également participé l'OIT, a permis d'examiner en détail les recommandations de la troisième séance du Groupe de travail <i>ad hoc</i> mixte FAO/OMI sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur les questions connexes, notamment celles relatives à la santé et la sécurité en mer dans le secteur de la pêche.</p> <p>- Un cours de formation sur les réponses aux urgences dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture a été mis à jour et finalisé, avec une référence spécifique sur l'amélioration de la sécurité en mer dans un contexte post-catastrophe.</p>
7	21	Le Comité a remercié les États-Unis d'Amérique d'avoir proposé de financer un atelier d'experts en vue d'examiner les conclusions d'un récent atelier international consacré aux prises accessoires de mammifères marins.	X			La FAO a organisé un atelier d'experts consacré aux moyens et méthodes visant à réduire la mortalité des mammifères marins, au siège de l'organisation, du 20 au 23 mars 2018.
Point 5 de l'ordre du jour: Décisions prises et recommandations formulées par le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches à sa quinzième session (Agadir, [Maroc], 22-26 février 2016)						
8	24	Le Comité a exprimé son soutien aux activités de renforcement des capacités de la FAO concernant les questions liées aux activités après	X			- Des activités de renforcement des capacités ont été organisées aussi bien sur l'évaluation des dynamiques de pertes que sur la mise au point de solutions durables consistant à adopter une approche axée sur la chaîne de valeur. Certaines de ces activités visent des modes de production particuliers, notamment celles faisant appel aux filets maillants et

		capture/récolte et à l'accès au marché, en particulier pour les petits producteurs et transformateurs des pays en développement.			<p>au trémail dans les pays tropicaux, tandis que d'autres visent plusieurs chaînes d'approvisionnement à la fois. L'appui de l'Initiative Save Food peut être souligné, en particulier en ce qui concerne l'assistance actuellement apportée en Inde et en Égypte qui vient s'ajouter à celle de la FAO dans d'autres pays pratiquant la pêche, notamment les pays riverains du bassin du fleuve Amazonie.</p> <p>- Le FMM/GLO/103/MUL (Permettre aux femmes de bénéficier de manière plus égalitaire des chaînes de valeurs agroalimentaires) est l'un des différents projets de l'exercice biennal 2016-2017 qui a été déterminant pour autonomiser les femmes et améliorer leur indépendance économique.</p> <p>- La FAO a poursuivi ses activités de renforcement des capacités à l'intention des États Membres en apportant un appui l'application des Directives du Codex et des Codes de pratique et normes afin de les aider à répondre aux principales exigences commerciales et à se conformer aux exigences sanitaires et phytosanitaires et aux exigences de traçabilité. La Gambie, le Ghana, le Nigéria et la Sierra Leone font partie des pays ayant reçu un soutien.</p> <p>- La FAO a aidé les États Membres dans la mise en œuvre des normes relatives à la sécurité sanitaire des aliments et au système de contrôle des aliments dans le secteur de la pêche afin qu'ils répondent aux exigences internationales. Le Bangladesh, la Guinée équatoriale, l'Érythrée, les Philippines, la Thaïlande, le Viet Nam et l'Ukraine ont bénéficié de ce soutien.</p> <p>- La FAO a contribué à l'organisation de formations et conférences internationales, notamment le cours avancé sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des produits de la mer, en collaboration avec l'Institut agronomique méditerranéen de Saragosse et le Congrès semestriel mondial du secteur des produits de la mer.</p> <p>- Un atelier relatif à l'ODD 14.b a été organisé et un cours de formation en ligne a été créé.</p>
9	26	Le Comité s'est félicité du renforcement de la coopération entre le Sous-Comité du commerce du poisson et le Sous-Comité de l'aquaculture, et a appelé à poursuivre les efforts en ce sens.	X		<p>Un représentant de chaque Sous-Comité a participé aux réunions de l'autre Sous-Comité et a présenté un document relatif aux travaux de son Sous-Comité. Les deux secrétariats planifient régulièrement les réunions et mettent en œuvre des activités conjointes pertinentes.</p>

10	29	Le Comité a insisté sur l'importance du commerce des services liés à la pêche et a salué les activités de la FAO relatives à la conduite d'une analyse des travaux publiés sur cette question, y compris sur les services liés à l'aquaculture.	X		La question du «commerce des services liés à la pêche» figurait à l'ordre du jour des deux dernières réunions du Sous-Comité du commerce du poisson. À la suite de la demande formulée lors de la dernière réunion en Corée, une consultation d'experts a été organisée au mois de mars. L'objectif était de déterminer le cadre, le champ d'application et la stratégie de renforcement des travaux de la FAO sur le commerce du poisson afin de mieux inclure les mesures de promotion du commerce international dans les services et la formulation de recommandations visant à améliorer la participation des pays en développement.
11	30	Le Comité a estimé qu'il était important d'inscrire les conditions sociales et les conditions de travail à l'ordre du jour des travaux du Sous-Comité.	X		<p>- En 2017, le Sous-Comité pour le commerce du poisson a examiné des questions de durabilité sociale dans les chaînes de valeurs du secteur de la pêche et du lien existant avec le commerce. Sur la base de la recommandation du Sous-Comité, la FAO étudie actuellement la possibilité d'élaborer un document d'orientation qui aiderait les acteurs de la chaîne de valeur du secteur de la pêche à appliquer les mesures, instruments et critères existants sur le comportement responsable des entreprises, les droits de l'homme et les normes internationales du travail.</p> <p>- La pauvreté et la vulnérabilité ont été évaluées et un certain nombre de pays se sont vus recommander des plans de protection sociale.</p>
12	31	Le Comité a souligné qu'il était important de réduire le gaspillage et les pertes, en particulier dans la chaîne de valeur après capture/récolte, et il a jugé souhaitable que des réflexions se poursuivent sur cette question.	X		<p>- Des travaux préalables permettant une meilleure compréhension du contexte du gaspillage et des pertes de poisson ont permis d'orienter les interventions et la pêche artisanale a été placée au cœur de l'assistance dans les pays en développement en Afrique (exemple: pays ripariens du bassin de la Volta, République démocratique du Congo, Cameroun, Côte d'Ivoire, etc.), en Asie (exemple: Indonésie) et en Amérique latine.</p> <p>- Un atelier sur l'évaluation des pertes de poisson a été organisé pour les autorités compétentes en Ukraine. L'évaluation des pertes de poisson a été menée dans la mer d'Azov et dans la région maritime d'Odessa, en Ukraine, dans le cadre du projet GCP/UKR/003/NOR.</p> <p>- Des ateliers sur la production et l'utilisation de l'ensilage de poisson se sont tenus au Bangladesh, aux Philippines, en Thaïlande et au Viet Nam dans le cadre du projet de la FAO de renforcement des capacités, politiques et plans d'action nationaux sur l'utilisation prudente et responsable des antimicrobiens dans le secteur de la pêche (<i>Strengthening capacities, policies and national action plans on prudent and responsible use of antimicrobials in fisheries</i>) (FMM/RAS/298/MU).</p>

13	32	Le Comité a souligné l'importance que revêtait la résilience dans toute la filière des produits comestibles de la mer, s'agissant en particulier du secteur de la pêche artisanale ainsi que des États côtiers vulnérables et des petits États insulaires en développement face au changement climatique.	X		<p>- Trois ateliers régionaux sur le commerce efficace du poisson et le développement durable sont en cours d'organisation pour le Pacifique, les Caraïbes et les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale afin d'aider les PEID à renforcer leurs connaissances sur le commerce du poisson par le partage des expériences et l'assistance technique.</p> <p>- La FAO a présenté la question de la ciguatéra, en mettant l'accent sur l'importance pour les États Membres d'établir des options de gestion des risques lors de la onzième session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments. Le comité a demandé un avis scientifique à la FAO et à l'OMS afin de mener une évaluation du risque de ciguatoxines et un examen des méthodes d'analyse existantes pour la détection et la quantification des ciguatoxines.</p>
14	34	Le Comité a demandé à la FAO de poursuivre sa collaboration avec le Secrétariat de la CITES afin de contribuer à l'application de la Convention.	X		<p>- La FAO a été représentée lors de la Conférence des Parties, du Comité permanent et du Comité pour les animaux de la CITES en 2016 et 2017 et sera nouveau représentée en 2018. Le travail de collaboration entre la FAO et le Secrétariat de la CITES comprend des évaluations scientifiques visant à orienter les décideurs politiques sur le processus de liste des espèces.</p> <p>- La FAO a sensibilisé et renforcé les capacités, les procédures et les outils afin d'aider les Membres à appliquer les exigences de la CITES pour les espèces inscrites sur les listes (EP/INT/227/UEP CITES-FAO).</p> <p>- La collaboration avec la CITES se poursuit sur les requins et les strombes roses dans la zone relevant du Bureau sous-régional pour les Caraïbes et de la COPACO. La collaboration sur les esturgeons doit être relancée dans la zone relevant de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase.</p>
15	35	Une fois encore, certains membres ont recommandé que les travaux du Groupe consultatif soient financés au titre du Programme ordinaire de la FAO. Certains membres ont par ailleurs jugé qu'il fallait chercher d'autres possibilités en matière de mécanisme de financement du Groupe		X	La FAO s'est mise en rapport avec les délégations de pays de la CITES et les Membres de la FAO pour discuter du coût de fonctionnement du Groupe consultatif, et recevoir leur soutien financier et s'assurer de leur participation aux réunions du Groupe consultatif. De nouvelles demandes officielles de financement pour la sixième réunion du Groupe consultatif, qui se tiendra début 2019, seront envoyées mi-2018.

		consultatif afin d'assurer une contribution équitable des divers membres de la FAO aux travaux de ce dernier.			
16	36	Certains membres ont encouragé la FAO à conduire des études approfondies sur les effets de la liste de la CITES sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques ainsi que sur la situation socio-économique des communautés régionales. Toutefois, des membres ont exprimé des avis divergents sur cette question, d'où l'absence de consensus.	X		La FAO et la CITES effectuent un travail collégial sur l'article 15 b) afin d'essayer de comprendre l'application pratique de l'inscription aux listes de la CITES dans tout le «paysage marin» des activités de pêche. Il en est résulté une publication scientifique conjointe, regroupant des auteurs de 8 pays d'Asie du Sud-Est, qui vient d'être acceptée par la très influente revue «Fish and Fisheries».
17	37	Le Comité s'est dit favorable à la collaboration de la FAO avec d'autres organisations et instruments internationaux, notamment avec les instances de la CITES, la Commission du Codex Alimentarius et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour les questions d'ordre commercial en général et pour les subventions à la pêche en particulier.	X		<p>- La FAO a présenté les travaux sur la lutte contre l'histamine et les plans d'échantillonnage pour l'histamine lors de la quarante-huitième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire. En réponse aux recommandations de la quarante-huitième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire, la FAO a commandité une étude visant à examiner l'incidence mondiale de l'intoxication à l'histamine attribuée à des espèces de saumon afin de permettre au Comité de trancher sur l'inscription ou non des espèces dans un tableau reprenant les poissons liés à l'intoxication à l'histamine.</p> <p>- La FAO a fourni un avis <i>ad hoc</i> sur le méthylmercure chez les poissons au Groupe de travail électronique du Codex qui débat actuellement des limites maximales.</p> <p>- La FAO a continué d'apporter un soutien, conjointement avec l'OMS, sur l'évaluation du risque de <i>Vibrio</i> spp dans les produits de la mer avec l'objectif d'aider les pays à appliquer les normes internationales du Codex sur la maîtrise de <i>Vibrio</i> spp dans les produits de la mer.</p> <p>- La FAO a élaboré un nouveau tableau sur les taux d'azote pour certains produits de la pêche et y a inscrit des données qui figurent dans la norme CODEX STAN 166-1989 et d'autres informations statistiques provenant de données disponibles dans les publications issues d'examens par les pairs.</p>

					<p>- La FAO a publié un document technique conjoint avec l'OMS sur les facteurs d'équivalence toxique des biotoxines marines à la demande du Codex Alimentarius.</p> <p>- La FAO a élaboré, conjointement avec l'OMS, les Directives techniques sur le développement des aspects liés aux zones de production dans les programmes sanitaires des mollusques bivalves (<i>Technical guidance for the development of the growing area aspects of bivalve mollusc sanitation programmes</i>), conformément au Code d'usage du poisson et des produits de la pêche du Codex.</p> <p>- La FAO a poursuivi ses travaux d'appui aux organisations internationales, en particulier l'OMC et la CNUCED, dans le domaine du poisson et des produits de la pêche, notamment les subventions à la pêche. À cet égard, du personnel de la FAO a été détaché auprès du Secrétariat de l'OMC afin de fournir des contributions techniques liées aux négociations actuelles sur les subventions à la pêche.</p> <p>- Des manifestations conjointes ont été organisées régulièrement avec la CNUCED et le PNUE afin de discuter des possibilités et défis relatifs au commerce du poisson et des produits de la pêche pour les pays en développement, dans le cadre des ODD.</p>
18	38	Un grand nombre de membres se sont dits préoccupés par les mesures et exigences unilatérales, notamment les normes privées, nationales et régionales, qui n'étaient parfois pas conformes au droit international et pouvaient représenter des obstacles techniques au commerce incompatibles avec les règles de l'OMC.		X	Avec le soutien du Fonds fiduciaire japonais, la FAO élabore actuellement des Directives / Modèle de bonnes pratiques afin d'établir des systèmes de certification volontaire (label écologique). Cette démarche s'inscrit dans les efforts visant à fournir une référence aux pays en développement pour assurer l'alignement des systèmes développés sur les normes et législations internationales.
Point 5.1 de l'ordre du jour: Programmes de documentation des prises					
19	48	Le Comité a autorisé les participants à la Consultation technique à: i) reprendre leurs travaux dès que possible afin de se pencher sur les deux paragraphes en suspens et d'en établir le libellé définitif; ii) achever l'élaboration des	X		<p>- La Consultation technique a repris ses travaux et a traité les deux paragraphes en suspens.</p> <p>- Les Directives ont été soumises à la Conférence de la FAO lors de sa quarantième session en juillet 2017 et ont été officiellement adoptées.</p>

		Directives; et iii) soumettre les Directives à la Conférence de la FAO à sa quarantième session, en juillet 2017, en vue de leur adoption définitive.			
20	49	Des membres ont souligné qu'il fallait que les membres soient informés de la prochaine réunion de la Consultation technique et qu'ils reçoivent les documents de travail traduits dans toutes les langues officielles de la FAO suffisamment de temps à l'avance afin que les représentants des pays puissent les analyser et se préparer dans des conditions idoines.	X		Les documents de réunion pertinents ont été diffusés sur le site Internet de la FAO via le Portail des Membres de la FAO bien à l'avance.
Point 6 de l'ordre du jour: Décisions prises et recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches à sa huitième session (Brasilia [Brésil], 5-9 octobre 2015)					
21	56	Par ailleurs, le Comité a souligné la nécessité d'une étroite collaboration entre le Groupe de travail consultatif sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA).	X		La FAO a achevé l'élaboration du rapport sur <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> , en étroite consultation avec le Groupe de travail sur les ressources génétiques aquatiques du COFI et le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques du CRGAA.
22	57	Le Comité s'est félicité du renforcement de la coopération entre le Sous-Comité du commerce du poisson et le Sous-Comité de l'aquaculture, et a appelé à poursuivre les efforts en ce sens.	X		(Voir point 9)
23	59	Le Comité a souligné qu'il convenait d'améliorer l'efficacité de la production aquacole et a demandé à la FAO d'œuvrer en faveur d'un	X		De nombreux projets ont été menés en vue d'accroître l'efficacité de la production aquacole au moyen de l'amélioration de l'utilisation des aliments pour animaux et du matériel de reproduction et l'amélioration de la biosécurité, en particulier en Afrique et dans les régions Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes.

		développement durable de l'aquaculture, en particulier dans les petits États insulaires en développement (PEID).			<p>L'ordre du jour de la neuvième session du Sous-Comité de l'Aquaculture du Comité des pêches comprenait un événement spécifique sur l'aquaculture dans les petits États insulaires en développement (PEID): les possibilités de la croissance bleue pour les PEID dans un climat en évolution.</p> <p>La FAO a mis au point une Initiative interrégionale pour les PEID qui sert de mécanisme principal de prestation d'appui au Programme d'action mondial.</p> <p>L'Association micronésienne pour l'aquaculture durable a été créée afin d'appuyer la coordination régionale dans et entre les PEID.</p> <p>La neuvième session du Sous-Comité de l'Aquaculture du Comité des pêches a adopté l'initiative Croissance bleue de la FAO et a apprécié les programmes de travail passés et actuels appuyés par la FAO visant le développement durable de l'aquaculture dans les PEID, en particulier le projet pour une révolution bleue dans les Caraïbes («Towards a Caribbean Blue Revolution») dans la région Caraïbes, l'Association micronésienne pour l'aquaculture durable dans la région Pacifique et le projet relatif à l'adoption de pratiques agricoles efficaces et intelligentes face au changement climatique dans les PEID africains.</p>
24	60	Le Comité a insisté sur la nécessité d'améliorer l'emploi des jeunes et des femmes, de renforcer les capacités dans le secteur aquacole ainsi que les réseaux d'aquaculteurs, la biosécurité et l'accès aux marchés et de se pencher sur les risques professionnels et les problèmes de sécurité, et il a demandé l'aide de la FAO dans ces domaines.	X		<p>La FAO procède actuellement à la mise en œuvre d'un projet sous-régional pour la promotion de la diversification des activités agricoles en vue de réduire la pauvreté, de lutter contre la malnutrition et d'améliorer les perspectives d'emploi pour les jeunes en Afrique de l'Est.</p> <p>Par l'intermédiaire d'un projet sous-régional mené dans six pays d'Afrique de l'Ouest et ayant pour objectif de «créer des opportunités d'emploi pour les jeunes grâce à des systèmes d'aquaculture et des chaînes de valeur du manioc durables», la FAO encourage les modèles favorisant des emplois décents et durables pour les jeunes, avec une spécificité de mentorat en Côte d'Ivoire, d'intégration verticale au Ghana, de développement d'activités structurantes en Guinée-Bissau et au Burkina Faso, et d'activités de démarrage impulsées par un bon environnement professionnel et le dynamisme du marché au Nigéria et au Sénégal.</p> <p>La FAO a fourni – ou a contribué à fournir – des services de vulgarisation sur différents sujets (ex: sur les bonnes pratiques de l'aquaculture de la crevette, les pratiques de fabrication des aliments pour l'aquaculture, les maladies des poissons et la biosécurité, l'aquaculture commerciale, etc.), et</p>

					<p>grâce à différentes approches. Certaines interventions ciblent avant tout les agriculteurs de base et les agents de vulgarisation par le biais de cours de formation, ateliers, voyages d'études, visites de terrain et autres activités. D'autres interventions adoptent l'approche des écoles pratiques d'agriculture pour une éducation participative par le biais d'activités sur le terrain sur une saison, visant à faciliter l'expérimentation et la résolution de problèmes et consistant à enseigner par la pratique. La FAO a mené une série d'ateliers de formation sur l'aquaculture comme activité commerciale dans le cadre de différents projets nationaux et régionaux, surtout en Afrique. Ces ateliers visent à améliorer les compétences des agriculteurs dans la planification d'entreprise et la gestion financière.</p> <p>La FAO génère et diffuse des connaissances et des expériences par le biais de documents techniques, directives, manuels, fiches d'information et autres publications. La FAO développe des outils et des modèles visant à améliorer les résultats techniques et économiques de l'aquaculture.</p> <p>Une assistance technique en matière de biosécurité et de santé des animaux aquatiques a été fournie pendant la période intersessions par le biais de divers mécanismes à plusieurs niveaux.</p> <p>L'assistance couvrait divers domaines: la sensibilisation et la publication concernant l'état actuel des connaissances, et la préparation de plans d'action nationaux consacrés à la nécrose hépatopancréatique aiguë; la surveillance du virus de la myonécrose infectieuse et la préparation aux situations d'urgence (au niveau interrégional); l'élaboration de stratégies nationales et régionales ayant trait à la santé des animaux aquatiques et à la biosécurité; les enquêtes sur les urgences sanitaires; et le renforcement des capacités d'analyse des risques liés aux déplacements des animaux aquatiques, l'épidémiologie aquatique, la surveillance active et la préparation aux situations d'urgence.</p> <p>Un projet relatif au renforcement des capacités, des politiques et des plans d'action nationaux en matière d'utilisation prudente et responsable des agents antimicrobiens dans le secteur de la pêche est actuellement en cours. Il s'articule autour des deux axes suivants: i) l'aquaculture (pays participants: la Chine, la Malaisie, les Philippines et le Viet Nam) et ii) l'innocuité et la qualité des produits de la pêche (pays participants: le Bangladesh, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam).</p>
--	--	--	--	--	---

25	63	De nombreux membres ont demandé à la FAO son assistance en vue de la formulation d'orientations sur la production d'aliments pour poisson qui soient de bonne qualité, respectueux de l'environnement et viables au plan économique.	X			Une assistance technique pour la production d'aliments aquacoles et de matériel de reproduction et pour la surveillance de l'environnement a été fournie au cours de la période intersessions, notamment par l'intermédiaire de projets mis en œuvre dans le cadre du Programme de coopération technique (PCT) et de projets ou activités financés par des donateurs et par le budget ordinaire de la FAO et rendus prioritaires au titre de l'Objectif stratégique 2 du Programme de la FAO.
26	64	De nombreux membres ont appelé à la mise en œuvre des Directives techniques relatives à la certification en aquaculture et ont demandé à la FAO de prêter une assistance à la mise en œuvre de cet instrument.	X			Avec le soutien financier de la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne, la FAO a entrepris l'élaboration d'une série de manuels sur la conformité en matière de certification de l'aquaculture artisanale, avec pour objectif d'apporter des connaissances et une assistance technique ciblées aux petits aquaculteurs sur la manière de respecter les normes de certification, sur la base de quatre critères minimums requis issus des Directives techniques.
Point 7 de l'ordre du jour: Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR)						
27	67	Le Comité a encouragé les Parties à l'Accord à organiser, dès que possible, une réunion d'inauguration, afin d'aborder plusieurs aspects de la mise en œuvre de l'Accord et de créer le groupe de travail ad hoc visé à l'article 21. En outre, il a appelé la FAO à créer des points de contact pour l'établissement de rapports et l'échange d'informations par voie électronique.	X			<p>- La première réunion des Parties à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la première réunion du groupe de travail ad hoc établi par les Parties en vertu de l'article 21 de l'Accord (Groupe de travail relevant de la partie 6) se sont tenues à Oslo (Norvège), respectivement du 29 au 31 mai 2017 et du 1^{er} au 2 juin 2017. La réunion des Parties est convenue de créer un Groupe de travail technique afin de traiter des questions techniques telles que l'échange d'informations.</p> <p>- La première réunion du Groupe de travail technique doit se tenir à Londres (Royaume-Uni), du 16 au 18 avril 2018. La deuxième réunion du Groupe de travail relevant de la partie 6 doit se tenir au Siège de la FAO, à Rome, du 5 au 6 juillet 2018, parallèlement à la réunion du COFI, à la demande des Parties.</p> <p>- La FAO élabore un site internet FAO-pêche INDNR afin d'organiser toutes les informations pertinentes pour lutter contre la pêche INDNR, notamment un site Internet renouvelé de l'Accord.</p>
28	68	Le Comité a noté que tant les Parties à l'Accord que les États qui n'y étaient pas parties avaient besoin d'une aide pour le développement de leurs		X		<p>- La Suède, la Corée, l'UE, la Norvège et les États-Unis ont apporté une contribution financière pour le Programme-cadre général de développement des capacités de la FAO afin d'appuyer les pays en développement et les petits États insulaires en développement (PEID), aussi bien ceux qui sont Parties à l'Accord que les États qui ne le sont pas, à</p>

		capacités. À cet égard, le Comité a appelé à appuyer le programme-cadre général de développement des capacités de la FAO et les instruments internationaux connexes de lutte contre la pêche INDNR. La République de Corée a annoncé qu'elle comptait apporter une contribution financière à ce programme.			appliquer l'Accord. Des fonds affectés ont également été apportés afin d'appuyer les évolutions à venir du Fichier mondial, un Portail de renforcement des capacités de l'Accord hébergé par la FAO et la base de données de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port (PortLex). - Différents ateliers régionaux de formation du Bureau sous-régional pour les Caraïbes.
29	70	Le Comité a affirmé son ferme soutien à la création et à l'amélioration permanente du Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport réfrigéré et des navires d'approvisionnement, et a reconnu que le Fichier pourrait jouer un rôle important comme moyen de lutte contre la pêche INDNR et d'aide à la mise en œuvre de l'Accord et des autres instruments internationaux connexes.		X	- La première version opérationnelle du Fichier mondial a été lancée en avril 2017. En plus des pays qui ont participé au projet pilote du Fichier mondial, plusieurs autres pays ont fourni des données sur leurs flottes de 100 tonnages bruts ou 24 mètres ou plus. La FAO a appelé à la désignation de points focaux nationaux pour le Fichier mondial. - Des financements supplémentaires pour le développement du Fichier mondial ont été fournis par l'UE et la Suède, en particulier pour: i) l'élaboration de directives et de règles pour l'application du Fichier mondial; ii) la présentation du système opérationnel du Fichier mondial, notamment la définition et l'application des normes et mécanismes pour l'échange de données, et iii) la gestion et la coordination du Programme du Fichier mondial. - Sensibilisation du Bureau sous-régional pour les Caraïbes sur le Fichier mondial - atelier de formation régional en 2017.
30	71	Le Comité s'est félicité des progrès accomplis concernant le Fichier mondial, notamment la création et les activités du Groupe de travail consultatif et technique informel à composition non limitée sur le Fichier mondial, les groupes de travail spécialisés et le projet pilote, et a vivement préconisé une participation plus large à ces travaux, notamment s'agissant de l'apport de données par les membres. Plusieurs		X	- Lors de sa trentième session qui s'est tenue au siège de l'OMI du 27 novembre au 6 décembre 2017, l'Assemblée de l'OMI a adopté une nouvelle résolution (A.1117[30]) qui étend l'application non obligatoire du système de numérotation de l'OMI aux navires de pêche à la coque construite dans un matériau autre que l'acier de moins de 100 tonnages bruts et surtout à tous les navires de pêche munis d'un moteur in-bord de moins de 100 tonnages bruts en dessous d'une taille limite de 12 mètres de longueur hors-tout autorisés à opérer en dehors des eaux relevant des juridictions nationales de l'État du pavillon. - Des experts provenant de 31 États Membres de la FAO, des ORGP et d'ONG ont participé à la troisième réunion du Groupe de travail sur le Fichier mondial, qui s'est tenue à Rome, en juin 2017.

		membres ont préconisé que le numéro d'identification OMI (délivré par l'Organisation maritime internationale) soit utilisé pour le Fichier mondial.			<p>- La quatrième réunion du Groupe de travail sur le Fichier mondial est prévue du 11 au 13 avril 2018 à Londres (Royaume-Uni), et se concentrera sur les questions d'échange de données.</p> <p>- La FAO a promu une plus large participation au Fichier mondial et à la fourniture de données notamment à la numérotation de l'OMI, par le biais du soutien des pays et de la sensibilisation.</p>
31	72	Certains membres ont estimé qu'il fallait collaborer avec les initiatives existantes concernant les fichiers de navires, notamment celles de l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion et celles des ORGP, afin d'éviter les doublons.	X		<p>- Les mécanismes d'échange de données sont mis en place afin de faciliter la soumission des données des États Membres au Fichier mondial par le biais des ORGP et d'autres systèmes pertinents en place, en particulier par le biais de l'utilisation automatique de mécanismes d'échange de données basés sur les normes et formats internationaux développés dans le cadre du forum CEFACT-ONU.</p> <p>- Travaux du Bureau sous-régional pour les Caraïbes dans le cadre de la COPACO sur le fichier régional des navires.</p>
32	73	Plusieurs membres ont souligné la nécessité d'une analyse coûts-avantages détaillée et d'un accord sur un programme de financement stable, avant d'aller plus loin dans la mise en place à long terme du Fichier mondial.		X	<p>Suffisamment de fonds ont été garantis pour poursuivre les phases de développement et de mise en œuvre du Fichier mondial afin d'assurer une diffusion publique et l'appui à la participation des pays en développement dans cette phase initiale. Une fois que la Phase 1 (navires de 100 tonnages bruts et plus) sera opérationnelle, une étude de faisabilité sera conduite afin d'évaluer les modalités les plus efficaces pour passer aux Phases 2 et 3.</p>
33	74	Le Comité a approuvé la proposition relative à une journée internationale de la lutte contre la pêche INDNR.	X		<p>- Les procédures nécessaires ont été mises en place pour l'adoption de la proposition par la quarantième session de la Conférence de juillet 2017. La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la pêche durable, notamment la proposition de proclamer la date du 5 juin Journée internationale de lutte contre la pêche INDNR, a été adoptée à New York, le 5 décembre 2017.</p> <p>- La première Journée internationale de lutte contre la pêche INDNR sera célébrée le 5 juin 2018.</p>
34	75	Le Comité a largement salué les activités du Groupe de travail ad hoc mixte FAO/OMI sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur les questions connexes et a recommandé que les		X	<p>La quatrième session du Sous-Comité de l'OMI sur l'application des instruments de l'OMI (III 4) a examiné en détail les recommandations de la troisième séance du Groupe de travail ad hoc mixte FAO/OMI sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur les questions connexes, notamment celles liées à la fréquence des réunions du Groupe de travail et à l'inclusion éventuelle de l'OIT au Groupe de travail. La troisième séance est</p>

		réunions soient plus fréquentes et que l'OIT rejoigne officiellement ce groupe de travail.				convenue de recommander l'inclusion de l'OIT au Groupe de travail et d'un intervalle de quatre ans entre les séances, pour le moment, laissant le soin à la prochaine réunion du Groupe de travail d'examiner les opinions exprimées en faveur d'un intervalle de trois ans.
35	76	Certains membres ont fait observer que les réseaux de crime organisé transnationaux étaient souvent associés à la pêche INDNR, mais ont reconnu que les mandats de la FAO et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime étaient complémentaires l'un de l'autre, et que les efforts devaient donc être coordonnés et non dupliqués.		X		Les domaines potentiels de coordination et de collaboration correspondant aux mandats et domaines d'expertise respectifs des deux organisations ont été conjointement identifiés. Ils comprennent, le cas échéant: i) l'évaluation des besoins des États en développement; ii) la collaboration et la coordination pour assister les États en développement à développer une base juridique et des capacités afin de lutter contre la pêche INDNR et les crimes associés, notamment une assistance technique et des formations; iii) l'échange de connaissances, méthodologies et pratiques pour mener des évaluations de besoins, proposer des formations et renforcer les capacités et développer et intégrer des bases de données et systèmes d'information pertinents; iv) la participation à des événements pertinents de sensibilisation.
36	78	Certains membres ont fait référence aux problèmes spécifiques auxquels les pêches continentales étaient confrontées au regard de la question de la pêche INDNR et sur lesquels il était urgent de se pencher.	X			<p>- La FAO soutient actuellement, par le biais d'un PCT, l'introduction d'un système de surveillance des navires par satellite (SSN) qui devrait appuyer la surveillance des opérations de pêche dans le Lac Malawi.</p> <p>- La FAO a élaboré les directives techniques, méthodes et indicateurs relatifs à l'estimation quantitative de la pêche INDNR et une évaluation de ses répercussions pour traiter des spécificités de la pêche continentale.</p>
37	79	Le Comité a encouragé la FAO à élaborer des directives techniques sur des méthodes et des indicateurs qui permettraient de réaliser une estimation quantitative de la pêche INDNR et d'évaluer les répercussions de ces pratiques. Il a également appelé à réaliser de manière périodique des estimations fiables de la pêche INDNR, notamment au niveau régional.	X			<p>- Un projet avancé de directives techniques sur les méthodes et indicateurs permettant de réaliser une estimation quantitative de la pêche INDNR et une évaluation de ses répercussions sera présenté à la trente-troisième session du COFI.</p> <p>- Le Groupe de travail de la COPACO sur la pêche INDNR souhaiterait tester ces directives en 2017.</p>

Point 8 de l'ordre du jour: Rôle joué par les pêches et l'aquaculture en faveur de la sécurité alimentaire et suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2): enjeux liés à la nutrition concernant les pêches et l'aquaculture, y compris les pertes et le gaspillage alimentaires						
38	83	Le Comité a approuvé à l'unanimité les principaux domaines de travail définis pour donner suite à la CIN2 dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.	X			Cela comprend le suivi de la FAO sur la Déclaration de Rome sur la nutrition, conformément au Cadre d'action.
39	84	Le Comité a recommandé d'élaborer des politiques et des programmes de terrain permettant aux pays d'investir dans le développement de chaînes de valeur des pêches et de l'aquaculture qui soient axées sur la nutrition, en accordant une attention particulière au rôle des petites et moyennes entreprises.	X			<p>- La FAO a appuyé les États Membres à élaborer des politiques et stratégies afin d'inclure les produits de la pêche aux menus de leurs programmes de repas scolaires. Des forums ont été organisés au Panama, en Colombie, en Uruguay, au Brésil et en Argentine.</p> <p>- L'assistance dans le développement de produits de la pêche à bas coût et riches en nutriments pour les repas scolaires a été menée au Ghana, en Ouganda et au Guatemala.</p> <p>- Récemment, un PCT interrégional sur l'élaboration de politiques et stratégies relatifs à l'inclusion du poisson dans les repas scolaires a été adopté par l'Angola, le Honduras et le Pérou. La mise en œuvre du projet commencera au premier semestre 2018.</p>
40	87	Afin de promouvoir une production alimentaire qui tienne compte de la nutrition, le Comité a encouragé la coopération entre les départements de la FAO, entre les organismes ayant leur siège à Rome et entre les acteurs étatiques et non étatiques, y compris le secteur privé et la société civile.	X			Des partenariats entre les départements de la FAO, entre les organismes ayant leur siège à Rome et entre des acteurs étatiques et non étatiques (notamment le secteur privé et la société civile) ont été renforcés. L'objectif est d'améliorer la production alimentaire tenant compte de la nutrition en se concentrant sur l'adoption de politiques intégrant mieux la nutrition dans la production de poisson et les systèmes alimentaires grâce à l'amélioration et au suivi de l'incidence des politiques, la promotion de la production d'espèces de poisson locales nutritives et l'accent mis sur la réduction des pertes et du gaspillage.
41	88	Le Comité a reconnu les avantages découlant d'une collaboration étroite entre le Comité des pêches et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en vue de centrer encore davantage les pêches et l'aquaculture sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et ce de façon durable.	X			<p>- Le Secrétariat du COFI a collaboré étroitement avec les Secrétariats du COFO, du COAG et du Comité des produits, en organisant notamment une manifestation parallèle conjointe lors de la cent cinquante-huitième session du Conseil en décembre 2017 et vise le même type de relation avec le Secrétariat du CSA.</p> <p>- Lors de la quarante-quatrième session du CSA qui s'est tenue en 2017, une manifestation parallèle a été organisée afin de souligner les liens entre les ODD et la pêche artisanale, en particulier pour respecter les engagements et réaliser le droit à une nourriture adéquate.</p>

42	89	Le Comité s'est dit favorable à la formulation de directives techniques de la FAO sur la question de savoir comment s'attaquer aux causes des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires et remédier à ce problème, et il a pris note du fait que la Norvège avait proposé une contribution financière à cet effet.	X			(Voir point 1 susmentionné)
43	90	Le Comité a reconnu que la FAO avait joué un rôle important dans la coordination des bases de données existantes sur la composition nutritionnelle du poisson et des autres produits halieutiques et aquacoles et dans la mise au point de solutions face aux lacunes en matière d'information et aux besoins en matière de recherches sur la contribution du poisson et des autres produits comestibles de la mer à l'amélioration de la nutrition.	X			<p>- La FAO a facilité le dialogue entre les secteurs de la nutrition, de la pêche et de l'aquaculture afin de démontrer l'importance du poisson dans la sécurité alimentaire et la nutrition.</p> <p>- Plusieurs sources de données appuient actuellement un indicateur de développement dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, incluant les bilans alimentaires de la FAO, qui sont utilisées pour assurer le suivi des évolutions quant à la disponibilité totale de poisson et l'utilisation de l'offre au niveau national et les changements dans les espèces consommées.</p> <p>- La base de données relative à la composition alimentaire mondiale pour les poissons et les mollusques FAO/ INFOODS fournit un profil complet en nutriments pour 78 espèces de poisson et mollusques et est actuellement utilisée pour renseigner les tableaux de composition alimentaire des programmes nationaux.</p> <p>- La FAO et l'OMS élaborent un outil de données sur la consommation alimentaire individuelle mondiale afin de mieux documenter les politiques et programmes et faire en sorte qu'ils intègrent davantage les questions de nutrition.</p> <p>- La FAO élabore les indicateurs de résultats de l'aquaculture mondiale afin de rassembler des données provenant de nombreuses sources et de faciliter l'accès aux variables des résultats du secteur de l'aquaculture.</p>
44	91	Le Comité a aussi reconnu que la Décennie d'action des Nations Unies en faveur de la nutrition et le Programme de développement durable à l'horizon 2030	X			La collaboration accrue entre les collègues de la nutrition et des pêches, favorisée par les stratégies de la FAO en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, a mené à des approches complémentaires dans la conception, le suivi et l'évaluation de programmes tenant compte de la nutrition. La conception et l'intégration des incidences nutritionnelles dans les projets de la pêche

		offraient la possibilité d'accorder à la nutrition une place encore plus centrale dans le développement des pêches et de l'aquaculture.			permettent de mieux relever les engagements de la Décennie d'action des Nations Unies en faveur de la nutrition et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
Point 9 de l'ordre du jour: Pour une pêche artisanale durable					
45	94	Le Comité a salué le travail accompli par la FAO dans le cadre des activités de mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale et l'a encouragée à poursuivre ces activités, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.	X		<ul style="list-style-type: none"> - Sous le programme-cadre pour la pêche artisanale de la FAO, d'autres activités visant à mettre en œuvre les Directives sur la pêche artisanale ont été menées au niveau international, régional et national, notamment: <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation d'événements de sensibilisation et d'information (exemple: la Conférence sur les océans à New York en 2017) et la production de produits mondiaux axés sur le savoir (exemple: un guide sur la pêche artisanale favorisant l'équité entre les sexes); - l'engagement avec des organisations régionales (exemple: atelier sur les droits humains et pêche artisanale favorisant l'équité entre les sexes avec le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est); - le renforcement des institutions et des parties prenantes dans les processus nationaux (exemple: lancement du projet d'élaboration de plan d'action national pour mettre en œuvre les Directives sur la pêche artisanale en Tanzanie). - Un guide pratique a été conçu pour fournir des orientations sur la mise en œuvre du chapitre 9 des Directives sur la pêche artisanale.
46	95	Le Comité a sollicité des indications sur l'éco-étiquetage, l'accès aux marchés, la répartition des avantages et la compétitivité dans le contexte de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale.	X		<ul style="list-style-type: none"> - L'atelier régional sur le commerce international du poisson, les marchés et la gouvernance a été organisé à Shanghai en décembre 2017 et l'atelier a apporté des informations de politiques pour les plus grands pays exportateurs en Asie sur des questions relatives au commerce du poisson et l'accès au marché. - Une note conceptuelle a été élaborée à l'appui d'un document technique sur le chapitre 7 des Directives de la pêche artisanale. Des ateliers nationaux portant sur les chapitres 7 et 8 ont été organisés dans quatre pays africains et des guides connexes ont été conçus. - Voir points 13 et 18.
47	97	Le Comité a accueilli très favorablement l'intégration des Directives sur la pêche artisanale dans les	X		<p>Quelques exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un projet de législation sur la pêche artisanale a été développé dans le cadre d'un projet au Costa Rica.

		politiques, les stratégies et les activités de mise en œuvre connexes à l'échelle régionale et nationale, et ce, même au-delà du secteur halieutique; il a par ailleurs encouragé la FAO à poursuivre ces efforts d'intégration, notamment avec la participation des organisations régionales et des bureaux régionaux de la FAO.			<ul style="list-style-type: none"> - La COPESCAAL a organisé une session en Amérique latine lors de laquelle la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale a été intégrée dans les activités à venir. - Les Directives sur la pêche ont alimenté l'élaboration de la stratégie de la Fondation Oak sur la pêche artisanale. - La réunion annuelle du forum norvégien sur le développement dans la coopération dans la pêche, l'aquaculture et l'environnement aquatique s'est concentrée sur la pêche artisanale. - Le forum annuel du financement du développement de la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) («Banque de crédit pour la reconstruction») s'est pour la première fois concentré sur les océans et les Directives sur la pêche artisanale ont été reprises dans les conclusions.
48	98	Le Comité a suggéré de faire de la pêche artisanale une composante clé de l'initiative Croissance bleue et des autres plans stratégiques de la FAO.		X	Les communautés bleues sont l'un des trois piliers de l'initiative Croissance bleue. Les communautés de la pêche artisanale en font partie. La dimension communautaire/humaine de l'initiative Croissance bleue dans le contexte de la pêche artisanale a été débattue lors du Forum annuel sur le financement du développement de KfW et lors d'un atelier régional sur la croissance bleue au Cabo Verde.
49	99-100	Le Comité s'est félicité de la mise au point d'un programme-cadre d'assistance de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale et il a reconnu qu'il était nécessaire de mettre en place un mécanisme complémentaire sous la forme d'un Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale, avec une participation pleine et effective de toutes les régions et en consultation avec l'ensemble des acteurs concernés du secteur de la pêche artisanale.		X	<ul style="list-style-type: none"> - Un avant-projet du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale proposé a été présenté au bureau du COFI, détaillant davantage l'objectif, le rôle et la structure du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale. - Le groupe de travail sur la pêche du CIP a contacté la FAO afin d'appuyer l'organisation d'une première réunion du groupe consultatif connexe et a proposé que des pays agissent comme «Amis des Directives sur la pêche artisanale» <i>ad hoc</i>. La FAO assure le suivi de cette question. - Le secrétariat de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase a mis sur pied un groupe de travail sur la pêche artisanale afin d'appuyer la mise en œuvre.
50	101	Le Comité a confirmé qu'il était nécessaire d'avoir un financement supplémentaire et a accueilli favorablement		X	Le financement supplémentaire de la Norvège a été obtenu. Le financement complémentaire devrait être mobilisé par le biais de la Fondation Oak, avec le soutien direct de l'Université Duke et WorldFish pour le projet conjoint «Hidden Harvest 2».

		l'idée de programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale aux fins de la mobilisation de ressources extrabudgétaires; il a encouragé les membres à suivre l'exemple de la Norvège en soutenant la réalisation de projets dans le cadre de ce programme.			
51	102	Le Comité s'est félicité de l'engagement pris par certains membres d'apporter leur appui aux processus régionaux et de la collaboration entre la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et des organisations de la société civile.		X	<ul style="list-style-type: none"> - La FAO a participé à l'événement de clôture pour le don fourni par le FIDA au groupe de travail sur la pêche du CIP et a appuyé le groupe pour l'organisation et la participation à des événements de sensibilisation nationaux et régionaux. - Le développement conjoint de produits est en cours de discussion avec le FIDA dans le contexte de la pêche artisanale favorisant l'équité entre les sexes et l'autonomisation des populations autochtones et les synergies potentielles en Tanzanie sont explorées.
52	104	Certains membres ont appelé la FAO à soutenir la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, notamment au moyen d'initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités.	X		<ul style="list-style-type: none"> - En plus des événements au point 40, un grand nombre d'événements de sensibilisation et de renforcement des capacités ont été organisés, notamment: - la première réunion du Groupe de travail de la CGPM sur la pêche artisanale et la pêche de loisir et les activités connexes de suivi ont bénéficié d'un soutien; - des activités de renforcement des capacités sur les Directives sur la pêche ont été organisées pour les populations autochtones en Amérique centrale - une vidéo d'animation sur la pêche artisanale et les défis et possibilités connexes a été diffusée; - une note d'information sur la relation entre la gouvernance en matière de pêche artisanale et la réalisation du droit à une alimentation adéquate dans le contexte des objectifs de développement durable a été publiée. - Le secrétariat de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie et le Caucase a créé un groupe de travail sur la pêche artisanale pour appuyer la mise en œuvre.

53	106	Le Comité a également émis l'idée d'explorer le rôle du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale dans le contexte du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des cibles pertinentes des ODD, tout en reconnaissant que la responsabilité liée à l'établissement de rapports sur les ODD revenait aux pays.	X			<ul style="list-style-type: none"> - Le Bureau du COFI a reçu l'avant-projet de Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale, dont l'une des fonctions est l'appui au suivi des Directives sur la pêche artisanale. - Les membres des organisations mondiales de pêche artisanale ont participé au premier atelier sur l'ODD 14.b/1, qui a mis en évidence le besoin d'un suivi participatif dans le contexte des ODD.
Point 9.1 de l'ordre du jour: Conférence mondiale sur la pêche continentale - Conclusions et suite donnée						
54	110	Le Comité a pris note des Dix étapes pour une pêche continentale responsable et a demandé à la FAO d'élaborer un plan pour leur mise en œuvre.	X			<p>Mise en œuvre des actions spécifiques de suivi sur la base des 10 étapes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer correctement la pêche continentale: Mise à jour de la Circulaire de pêche C492 de la FAO sur la situation mondiale de la pêche continentale (notamment évaluation économique, biodiversité et emploi). - Contribution de la pêche continentale sur la mise à jour de l'étude mondiale Hidden Harvests.
55	113	Le Comité a demandé à la FAO de formuler des orientations sur les pratiques optimales concernant la gestion de la pêche continentale, en particulier dans le contexte de cadres de planification plus larges.	X			<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un outil pour avoir recours à une approche écosystémique de la pêche dans le cadre de la gestion et planification de l'irrigation. - Adaptation du plan pour l'approche écosystémique des pêches afin de l'utiliser dans le contexte de la pêche continentale - à élaborer en 2018/2019. - Des directives sur l'évaluation d'urgence de la pêche continentale ont été élaborées. - Examen des solutions de gestion visant à améliorer ou atténuer les problèmes liés à la connectivité et au débit des eaux dans la pêche. - Un outil d'évaluation rapide d'urgence des pêches (FERAT) a été élaboré pour fournir des orientations au personnel sur le terrain et aux responsables des pêches sur les méthodes et les outils à utiliser pour mener des évaluations sur la pêche continentale dans le contexte des urgences naturelles/technologiques et prolongées/complexes.
56	114	Le Comité a pris acte des difficultés empêchant de mesurer précisément la production de la pêche continentale et a recommandé	X			<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'évaluation: élaboration d'un modèle d'étude sur la consommation des ménages pour estimer la production de la pêche continentale dans les contextes où les données sont rares. - Évaluations de bassins menées sur 40 bassins de pêche continentale.

		l'élaboration d'une méthode efficace qui permette de suivre et d'évaluer la situation de ces pêches, d'en estimer la valeur, de leur accorder la reconnaissance qu'elles méritent et d'en faciliter la gestion. Il a demandé que la FAO mette au point cette méthode d'évaluation en tenant compte des aspects écosystémiques plus généraux qui ont une incidence sur la pêche continentale.			<ul style="list-style-type: none"> - Examen complet des répercussions du changement climatique sur la pêche continentale. - Le Secrétariat de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase souhaiterait participer au test de la méthode d'évaluation.
57	115	En outre, le Comité a recommandé de réaliser une évaluation quantitative régionale, éventuellement sur la base d'études pilotes et d'ateliers. Il s'est dit d'avis que cette initiative contribuerait aussi au suivi de la réalisation des ODD et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.	X		<ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation quantitative est désormais possible pour les principaux domaines statistiques de la FAO, mais pas par groupe de pays tels que l'Asie ou l'Europe. - L'évaluation régionale par superficie territoriale nécessite une évaluation pays par pays qui passe par l'élaboration future de méthodologies d'évaluation et impliquant des efforts considérables. L'accord du COFI sera peut-être aussi nécessaire pour évaluer les stocks de poissons pour tous les pays. - Certains travaux de collaboration ont été menés par des scientifiques de renommée internationale afin de mettre au point des méthodes utilisables pour les pêches dont les données sont rares. Toutefois, il reste encore un long chemin à parcourir avant d'arriver à une application mondiale.
58	116	Le Comité a demandé que la pêche continentale fasse partie dorénavant des thèmes traités lors de ses sessions.	X		La pêche continentale va être traitée sous le point 8.2 de l'ordre du jour de la trente-troisième session du COFI dans le contexte de l'évaluation et de la référence d'information portant sur la contribution de la pêche artisanale dans les eaux marines et continentales.
Point 9.2 de l'ordre du jour: Droits fonciers et droits de pêche 2015: Un forum mondial sur les approches fondées sur les droits de pêche - Conclusions et suite donnée					
59	119	Le Comité a accueilli favorablement le programme de travail mondial et a souligné que la FAO constituait la tribune adéquate et qu'elle devait faire office de plateforme neutre pour faire avancer les connaissances sur les	X		Un projet de programme de travail mondial intitulé Promouvoir les connaissances sur les régimes fonciers et les approches fondées sur les droits dans la pêche («Advancing Knowledge on Tenure and Rights-Based Approaches in Fisheries») a été préparé sur la base des consultations fréquentes et des réunions de remue-méninges avec des parties prenantes sur le cadre logique du programme de travail mondial: sensibilisation et partage d'informations sur le programme de travail mondial avec les groupes de la FAO sur les régimes fonciers.

		approches fondées sur les droits.				
60	121	Le Comité a souligné le rôle important que jouait la FAO en fournissant des connaissances et en apportant un soutien institutionnel et une assistance dans le cadre de l'élaboration de systèmes de gestion des pêches fondés sur les droits.	X			La FAO a élaboré des modèles de questionnaire et d'étude de cas afin de faire avancer les connaissances et les informations au sujet des études de cas globales qui seront présentées lors la Conférence mondiale sur les droits fonciers et les droits des usagers dans le secteur de la pêche 2018 - Réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030.
61	122	Il a été recommandé de modifier le titre du domaine thématique 5 comme suit: «Droits de pêche dans le contexte des ressources transfrontalières».	X			La FAO a réfléchi à un projet de cadre logique pour le programme de travail mondial.
62	123	Les membres ont recommandé la création d'une base de données concernant les systèmes existants de gestion des pêches fondés sur les droits.		X		La FAO a élaboré un questionnaire et des études de cas afin de créer un recueil d'informations sur les systèmes de gestion reposant sur les droits dans le monde entier qui permettra à son tour la création d'une base de données.
63	125	Certains membres ont suggéré d'intégrer le programme de travail mondial dans le Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale et les Directives sur les régimes fonciers.		X		Le programme de travail mondial est indépendant, mais des liens peuvent être établis sur le fond aussi bien avec le Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale qu'avec les Directives sur les régimes fonciers afin de réaliser une gouvernance responsable des régimes fonciers et une gestion durable des ressources halieutiques sur le terrain.
Point 9.3 de l'ordre du jour: Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales						
64	126	Le Comité a approuvé la proposition de proclamer une Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales, compte tenu de la politique de la FAO en vigueur sur la proclamation et la mise en œuvre des années internationales, et étant entendu que cette proposition devrait être examinée plus avant par l'ensemble des organes directeurs compétents de la FAO.	X			Les procédures nécessaires ont été entreprises pour l'adoption de la proposition par la quarantième session de la Conférence de la FAO, en juillet 2017. La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la pêche durable, notamment la proposition de proclamer l'année commençant le 1 ^{er} janvier 2022 Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales a été adoptée à New York le 5 décembre 2017.

Point 10 de l'ordre du jour: Processus de portée mondiale et régionale						
Point 10.1 de l'ordre du jour: Questions relatives au Système des Nations Unies						
65	134	Le Comité a souligné l'importance des processus en cours au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a pris note de la tenue prochaine d'une conférence des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre de l'ODD 14 (Fidji, juin 2017). Il a encouragé la FAO à continuer de participer à ce processus préparatoire et à aider les États Membres à établir les rapports nationaux sur les cibles pertinentes des ODD.	X			<ul style="list-style-type: none"> - Une série d'événements ont été organisés conjointement avec la CNUCED et le PNUE afin de permettre aux pays en développement de mieux évaluer les défis et possibilités associés à la réalisation des cibles des ODD 14.6 et 14.b. - La FAO a contribué au processus de préparation de la Conférence des Nations Unies sur les océans et a appuyé les Membres à la préparation de rapports nationaux sur les cibles d'ODD pertinentes.
66	135	Le Comité a demandé à la FAO de participer à l'examen – qui aura lieu prochainement au sein du système des Nations Unies – des mesures prises par les États et les organisations régionales de gestion des pêches et organes régionaux des pêches afin de remédier aux effets de la pêche à la ligne de fond sur les écosystèmes marins vulnérables, examen qui permettra de faire rapport sur les progrès accomplis à cet égard	X			<ul style="list-style-type: none"> - Un texte d'examen des travaux de la FAO a été produit et des commentaires généraux et des contributions ont été fournis. - La FAO a contribué à l'atelier abordant l'application des paragraphes 64/72 et 66/68 de la résolution sur la pêche durable, traitant des effets de la pêche à la ligne de fond sur les écosystèmes marins vulnérables et la durabilité à long terme des stocks de poisson en eaux profondes (Siège des Nations Unies, 1-2 août 2016) et a accueilli une manifestation parallèle sur la pêche en eaux profondes.
67	136	Le Comité a réservé un accueil favorable aux conclusions et recommandations de la réunion mixte d'experts sur le sixième objectif d'Aichi, et il a invité la FAO à renforcer sa coopération avec les instances de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et lui a recommandé de fournir	X			<ul style="list-style-type: none"> - La FAO a collaboré avec le Groupe d'Experts des pêches de l'UICN et le Secrétariat de la CDB afin de rédiger et d'inclure un certain nombre de questions dans le questionnaire sur l'application du Code avec l'intention spécifique d'appuyer l'établissement de rapport sur les considérations liées à la biodiversité dans le secteur de la pêche, comme l'exige le sixième Objectif d'Aichi. - La FAO a collaboré avec la CDB en tant que contributeur principal des «résultats de Séoul». - La FAO a activement participé à la première conférence mondiale en 2016 et a joué un rôle actif

		des indicateurs adéquats pour le suivi des résultats contribuant à la réalisation des objectifs d'Aichi pertinents.			pendant le groupe de travail informel qui s'est réuni en juin 2017 afin de préparer la Conférence mondiale de l'Initiative pour un océan durable 2018. - Au niveau régional, la collaboration avec la région de la COPACO se poursuit.
68	138	Certains membres se sont dits préoccupés par le processus d'élaboration de la Liste rouge de l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il a été suggéré que la FAO coopère avec l'UICN en ce qui concerne l'inscription d'espèces pêchées sur la Liste rouge UICN des espèces menacées.	X		Un Groupe de travail technique ad hoc FAO-UICN 14.4 a organisé une réunion avec l'UICN et la CITES afin de bâtir une compréhension commune de la complémentarité entre l'indicateur de la FAO sur la proportion des stocks halieutiques dans la limite des niveaux biologiques durables et la Liste rouge et un indice de la Liste rouge ventilé et le critère utilisé par un ensemble d'institutions internationales pour déterminer la situation des espèces. Cette réunion et son suivi ont débouché sur un projet de document scientifique, qui sera finalisé lors de la prochaine réunion du Groupe de travail technique ad hoc FAO-UICN 14.4 prévue fin mai 2018. Cette publication va préciser les processus et critères utilisés pour déterminer la situation des espèces - notamment ceux de l'UICN (Liste rouge et indice de la Liste rouge).
Point 10.2 de l'ordre du jour: Questions relatives aux organes régionaux des pêches (ORP)					
69	139	De nombreux membres ont fait valoir le rôle primordial que jouaient les ORGP et les ORP et ils ont fait observer que le réseau des ORP se développait. Les membres ont appelé la FAO et les ORGP et ORP à faire connaître les résultats obtenus par ces organes; ils ont toutefois reconnu que des défis considérables restaient à relever.	X		- La FAO appuie le Secrétariat du Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches et a accueilli la sixième réunion du Réseau en juillet 2016. La septième réunion se tiendra en juillet 2018. - Le Réseau établit des rapports et publie et diffuse régulièrement des bulletins d'information. - Le document technique Synthèse analytique des activités et évolutions des organes régionaux des pêches et organisations régionales de gestion des pêches (<i>Analytical Overview of Activities and Developments of Regional Fishery Bodies and Management Organizations</i>) est en cours de préparation.
70	141	Le Comité a renouvelé les appels lancés en faveur de la mer Rouge et du golfe d'Aden, de la mer Caspienne et des régions du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) et de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO).	X		- L'avant-projet d'accord pour la création d'une Organisation régionale pour la gestion de la pêche et de l'aquaculture dans la mer Rouge et le golfe d'Aden a été préparé et discuté avec les pays concernés. - Un descriptif de projet visant à promouvoir la coopération régionale pour la recherche dans le secteur de la pêche et la gestion dans la région de la mer Caspienne a été préparé et discuté avec tous les pays ripariens. - Un soutien technique a été apporté aux membres de la COPESCAALC afin d'examiner et d'amender l'Accord de la Commission.

						- Le Secrétariat de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase accentue ses travaux dans la mer Caspienne, tandis que le Secrétariat de la COPACO et du Bureau sous-régional pour les Caraïbes mobilise des ressources pour la création d'une ORGP dans la région.
Point 10.3 de l'ordre du jour: Changement climatique et autres questions relatives à l'environnement						
71	144	Le Comité a accueilli favorablement la stratégie et le plan d'action proposés par la FAO en matière de changement climatique, ainsi que le projet de stratégie de la FAO en matière de pêches, d'aquaculture et de changement climatique pour 2017-2020. Le Comité a reconnu le rôle important que jouaient les océans face au changement climatique et les effets de ce dernier sur les océans, les pêches et l'aquaculture. Le Comité a demandé à la FAO de lui fournir des orientations, notamment un plan de travail plus détaillé et des directives techniques sur les mesures de gestion adaptative à prendre dans le contexte des incidences du changement climatique sur les ressources halieutiques.	X			(Voir point 4 susmentionné)
72	146	Le Comité a fait sienne la définition donnée par la FAO à la notion de résilience, en particulier au regard du changement climatique, et il a dit apprécier le travail de la FAO sur la résilience; il a appelé la FAO à continuer à soutenir les programmes de renforcement des capacités visant à améliorer la résilience	X			La FAO a poursuivi son appui aux pays et communautés tributaires du poisson par le développement de produits axés sur les connaissances et/ou de matériel de renforcement des capacités en matière d'assurance dans le domaine de l'aquaculture, de technologies spatiales de gestion des risques, de biosécurité relative aux poissons, de la sécurité en mer, des évaluations post-catastrophes et des crises dans la filière alimentaire.

		et les opérations de relèvement consécutives à des catastrophes.				
73	147	Le Comité s'est dit préoccupé par le problème de plus en plus grave que posent les débris marins et les déchets microplastiques.	X			<p>- La FAO a appuyé le Groupe de travail 40 sur les microplastiques du Groupe mixte d'experts sur les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP) qui a publié un rapport sur les sources, le sort et les effets des microplastiques dans l'environnement marin en 2017.</p> <p>- En collaboration avec le PNUE, un examen des implications des microplastiques pour la pêche et l'aquaculture a été mené et a s'est conclu avec la publication d'un document technique 615 en 2017.</p> <p>- Un document d'orientation relatif aux effets sur les écosystèmes et aux implications pour la sécurité sanitaire des aliments est en cours de préparation pour le COFI afin de résumer les messages essentiels à l'intention des décideurs politiques. La publication est prévue pour mai 2018.</p>
74	148	Le Comité s'est dit favorable à la proposition de convoquer une consultation technique afin de poursuivre l'élaboration des directives sur le marquage des engins de pêche. Des membres ont encouragé la FAO à mener des projets pilotes qui seraient destinés à prévenir la pêche fantôme en organisant la récupération des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés et à développer le marquage des engins de pêche dans des pays en développement en vue de faciliter la mise en œuvre de ces directives.	X			La FAO a mené une consultation technique sur le marquage des engins de pêche à son siège du 5 au 9 février 2018. La consultation technique est convenue d'établir un projet de Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche qui ont été envoyées à la trente-troisième session du COFI pour examen et approbation.
Point 11 de l'ordre du jour: Programme de travail de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au titre du Cadre stratégique de l'Organisation						
75	151	Le Comité a réaffirmé son soutien à l'initiative Croissance bleue qui, grâce à ses quatre axes de travail, permet d'orienter les activités de la FAO dans le	X			Le programme de travail de l'initiative Croissance bleue s'est engagé à appuyer 20 pays dans différents travaux de l'initiative: appui au développement de politiques relatives l'économie bleue; soutien sur le terrain pour des systèmes de production aquacole innovants à l'appui de la sécurité alimentaire, la nutrition, la pauvreté et la gestion des ressources;

		domaine des pêches et de l'aquaculture à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la réduction de la pauvreté, de la gestion durable des ressources biologiques aquatiques et du renforcement de la résilience dans le contexte des ODD.			possibilités de travail décent et accès aux technologies innovantes.
76	152	Le Comité a approuvé les domaines d'action prioritaires pour 2016-2017 et a souligné l'importance des activités menées par la FAO pour lutter contre la pêche INDNR et mettre en œuvre l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, limiter les pertes et le gaspillage dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, renforcer les réseaux d'aquaculture régionaux, promouvoir l'application des Directives sur la pêche artisanale, aider les membres à développer la pêche continentale et élaborer la stratégie de l'Organisation concernant le changement climatique.	X		<p>- La première réunion des Parties à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port s'est tenue à Oslo, en Norvège, du 29 au 31 mai 2017.</p> <p>- La première réunion du Groupe de travail <i>ad hoc</i> de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port (Groupe de travail relevant de la partie 6) s'est tenue à Oslo, en Norvège, du 1^{er} au 2 juin 2017.</p> <p>- 37 pays ont reçu une assistance technique pour l'application de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port par le biais des PCT.</p> <p>- Le Programme-cadre mondial de renforcement des capacités visant à appuyer l'application de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port et les instruments internationaux complémentaires, et les mécanismes régionaux de lutte contre la pêche INDNR ont été adoptés en décembre 2016. Quarante pays bénéficieront d'un appui dans le cadre de ce programme d'une durée de cinq ans qui a reçu jusqu'à présent plus de 12 millions de dollars des États-Unis des donateurs.</p> <p>- Au sujet des pertes et du gaspillage alimentaire, voir le rapport de situation pertinent sous le point 2, qui traite de la même question.</p> <p>Avec le soutien du Fonds fiduciaire japonais, la FAO élabore des Directives de bonnes pratiques / Modèle afin d'établir les systèmes de certification volontaire (label écologique). Cela s'inscrit dans les efforts visant à fournir une référence aux pays en développement afin d'assurer l'alignement des systèmes développés avec les législations et normes internationales.</p> <p>- L'atelier régional sur le commerce international de poisson, les marchés et la gouvernance a été organisé à Shanghai en décembre 2018, et il a produit un document d'orientation à l'attention des principaux pays producteurs et exportateurs en Asie sur des questions liées au commerce du poisson et à l'accès au marché.</p>

					<ul style="list-style-type: none"> - Se reporter également au point 13 concernant les trois ateliers régionaux sur le commerce du poisson efficace et durable pour le Pacifique, les Caraïbes et les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale. - Une note conceptuelle a été élaborée à l'appui un document technique sur le chapitre 7 des Directives sur la pêche artisanale. Des ateliers régionaux se sont concentrés sur les chapitres 7 et 8 et ont été menés dans quatre pays africains et des guides connexes ont été développés. - Des mesures ont été prises afin de mettre au point un cours de formation sur l'approche écosystémique dans le secteur de la pêche qui a été spécialement adapté à la pêche continentale. Il comprendra des études de cas traitant des différents environnements et contextes de la pêche continentale en Asie, Afrique, Amérique du Sud et Asie centrale, dans un premier temps. - Des progrès remarquables ont été accomplis en matière de mise en œuvre de la stratégie institutionnelle de la FAO sur le changement climatique et la réalisation des trois résultats. La fourniture de connaissances techniques et d'expertise a été faite via la compilation et diffusion de publications techniques qui ont été rendues accessibles au public. L'engagement fort de la FAO dans les instances internationales traitant de la question du changement climatique a contribué à la sensibilisation sur les spécificités de la pêche et de l'aquaculture dans les discussions et a sensibilisé sur la question des effets du changement climatique pour le secteur, mais également sur les solutions potentielles. Enfin, la FAO a obtenu des résultats en matière de changement climatique grâce à un programme de terrain sur l'adaptation au changement climatique fournissant une assistance directe aux pays et collectant des données scientifiques afin d'élargir la base des connaissances, avec l'appui de fonds extrabudgétaires. Les détails des travaux menés sont présentés sous le point 6 du présent tableau.
77	153	Le Comité a insisté sur l'importance cruciale des activités de la FAO en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de statistiques sur les pêches et l'aquaculture et a signalé qu'il souhaiterait que la FAO donne des indications	X		<ul style="list-style-type: none"> - Les efforts de la FAO relatifs au suivi et à l'établissement de rapport sur les prises sont traités dans une section du SOFIA 2018. À partir du cadre pour l'assurance qualité des statistiques institutionnelles de la FAO, FI travaille actuellement au renforcement de ses capacités de collecte/analyse/diffusion. La question de l'amélioration du suivi/rapport des prises a été présentée au Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches (réunion intersession de

		sur le suivi des prises et les rapports à ce sujet afin de faciliter une prise de décision fondée sur des éléments concrets.			<p>juin 2017), et quelques mesures de suivi sont en cours: une norme mondiale du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches pour une harmonisation de référence afin de faciliter l'établissement de rapports électroniques et l'échange de données.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un document sur les meilleures pratiques pour une rationalisation des rapports nationaux, régionaux et internationaux; un examen de la base de données Statlant et de son aptitude à répondre aux besoins de niveaux potentiels de données supplémentaires ventilées (ex: pêche artisanale, pêche de loisir, pêche en haute mer). - Les cadres et directives relatifs à la collecte de données spécifiques des cahiers de pêche sont en cours d'élaboration dans les ORP de la FAO, notamment la COPACO et la CPSOOL. La FAO élabore également, en partenariat avec Global Fishing Watch et Google Earth Engine, des services de données en ligne et une publication sur le suivi de l'empreinte écologique de la pêche et de l'effort de pêche reposant sur AIS. La FAO développe un cadre de logiciel évolutif afin de l'utiliser dans les pays requérant des statistiques de pêche intégrées et des systèmes de gestion d'informations, tout comme SmartForms, un cadre de logiciel de collecte de données mobiles. Des progrès sont également accomplis dans le cadre du Système de suivi des ressources halieutiques et des pêcheries afin d'inclure les prises dans les rapports de situation des stocks tout comme l'intégration de la nouvelle version de l'Atlas mondial du thon de la FAO avec les ORGP. - La FAO est impliquée dans le renforcement des capacités pour améliorer la collecte de données, l'analyse et l'établissement de rapport dans un certain nombre de pays.
78	155	Le Comité a encouragé la FAO à collaborer avec d'autres organisations internationales, ainsi qu'avec des organes régionaux des pêches et des organisations régionales de gestion des pêches, afin d'œuvrer en faveur d'une contribution positive des pêches et de l'aquaculture au développement durable.	X		<ul style="list-style-type: none"> - La FAO a continué d'appuyer la COPACO dans son processus de réforme vers l'ORGP pour l'Atlantique Centre-Ouest. Le secrétariat FAO/COPACO a organisé huit des onze réunions régionales conjointes des Groupes de travail en 2016-2018 (strombes roses, rassemblements de pont de frai, pêche de loisir, langouste, requins, dispositifs de concentration du poisson, données et statistiques et sur la pêche INDNR) et neuf ateliers régionaux techniques. Plus de 500 parties prenantes de 30 des 34 pays membres de la COPACO ont participé à ces activités. Les activités de la COPACO ont reçu le soutien de 54 projets de financement de la FAO et de donateurs dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture à hauteur de 18 millions d'USD. La collaboration entre les

					<p>secrétariats du Mécanisme régional des pêches des Caraïbes, de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain et de la COPACO-FAO lors du Mécanisme de coordination intérimaire pour une pêche durable se poursuit avec succès.</p> <p>- La CECPAI a révisé ses objectifs stratégiques afin de mieux les aligner avec ceux de la FAO et du Programme de développement des Nations Unies lors de sa vingt-neuvième session, en septembre 2017. La quatrième réunion du Comité consultatif technique de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, en novembre 2017, a identifié les activités prioritaires de la Commission pour l'exercice biennal suivant à l'appui du développement durable dans la pêche continentale et l'aquaculture en Asie centrale.</p>
79	156	Le Comité a souligné la valeur des compétences techniques de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture et a insisté sur le fait qu'il importait de maintenir et de renforcer cette capacité; il a dit attendre les conclusions de l'évaluation indépendante des capacités techniques de l'Organisation.	X		Le rapport sur évaluation indépendante des capacités techniques de la FAO (C 2017/26) a été présenté à la Conférence de la FAO en juillet 2017. Il indique que le personnel technique (personnel P+) affecté au Département des pêches et de l'aquaculture a été réduit de 3 pour cent, passant de 75 à 73 postes.
80	157	De nombreux membres ont demandé à la FAO de mettre l'accent sur les activités de terrain pendant l'exercice biennal en cours, notamment les activités de démonstration sur le terrain et de renforcement des capacités à l'appui d'une pêche et d'une aquaculture durables, et de leur accorder autant d'attention qu'aux activités normatives, lesquelles avaient été privilégiées au cours de l'exercice 2014-2015.	X		Lors de l'exercice biennal 2014-2015, le montant global des dépenses dans le domaine des pêches et de l'aquaculture était de 93 millions d'USD, dont 50 millions d'USD, soit 54 pour cent étaient consacrés à des projets de terrain. Pour l'exercice biennal actuel 2018-2019, la Conférence de la FAO a approuvé un montant global pour le programme de travail et budget intégré de 98 millions d'USD, dont 57 millions d'USD, soit 58 pour cent devraient être consacré à des projets de terrain, ce qui représente donc une augmentation, aussi bien en valeur absolue que proportionnelle.

Point 12 de l'ordre du jour: Proposition de la République de Corée relative à la création d'une université mondiale des pêches de la FAO						
81	160	Le Comité a encouragé la République de Corée et le Secrétariat de la FAO à coopérer et à travailler de concert pour convenir d'une feuille de route articulée en étapes et en établir la version définitive à la lumière de l'évaluation, par les organes directeurs compétents de la FAO, des résultats du programme pilote mené en partenariat.		X		À la suite de la recommandation de la trente-deuxième session du COFI, le gouvernement de Corée et la FAO ont préparé conjointement un projet d'accord de partenariat, reposant sur une description détaillée et un budget pour un projet pilote afin d'évaluer s'il est faisable et souhaitable de créer une université mondiale des pêches sous l'égide de la FAO. Pendant ce temps, alors que les questions relatives aux privilèges et immunités du personnel de la FAO travaillant en Corée ont retardé le processus, le gouvernement de Corée a procédé de manière unilatérale à la création de l'université mondiale des pêches.
Point 13 de l'ordre du jour: Programme de travail pluriannuel du Comité						
82	161	Le Comité a approuvé le rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel 2014-2017 ainsi que le Programme de travail pluriannuel 2016-2019.	X			Les rapports intérimaires relatifs au Programme de travail pluriannuel 2016-2019 et au projet de Programme de travail pluriannuel 2018-2021 ont été préparés dans le document COFI/2018/12.
Point 14 de l'ordre du jour: Élection du président et des vice-présidents de la trente-troisième session du Comité des pêches						
83	162	Le Comité a élu M. William Gibbons-Fly (États-Unis d'Amérique) président, et M. André Loua (République de Guinée) premier vice-président. Les représentants de l'Égypte, de l'Espagne, des Palaos, du Pérou et de la République de Corée ont été élus vice-présidents.	X			Le président de la trente-troisième session du COFI a organisé neuf réunions avec les membres du Bureau de la trente-troisième session du COFI et trois réunions informelles pour les membres du COFI, avec l'appui du Secrétariat.
Point 15 de l'ordre du jour: Questions diverses						
Point 15.1 de l'ordre du jour: Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant le Comité des pêches: pour information						
84	163	La République dominicaine, au nom de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA), a suggéré que les synergies et la collaboration soient renforcées entre les divers organes aux niveaux national, régional et mondial, y	X			Les processus relatifs aux océans au niveau international et régional, notamment en ce qui concerne les ORP et ORPG, seront traités sous le point 8.3 de l'ordre du jour pendant la trente-troisième session du COFI.

		compris les ORP et les ORGP.				
Point 15-2 de l'ordre du jour: Autres questions						
85	164 - 165	<p>Les États-Unis d'Amérique ont proposé que la FAO se penche sur la question des transbordements et de la pêche INDNR selon les axes suivants:</p> <p>i) examen des réglementations actuelles et des usages en matière de transbordement en mer, afin de déterminer notamment si des activités de transbordement pourraient être autorisées, et, dans l'affirmative, lesquelles,</p> <p>ii) élaboration d'orientations sur des mécanismes de contrôle spécifiques par lesquels les transbordements seraient autorisés et régulés, iii) examen des procédures d'autorisation et de notification des transbordements en mer, des exigences et conditions en matière de communication d'informations et de transparence et des autres instruments utilisés pour assurer un suivi indépendant et un contrôle des transbordements. Le Comité a pris note de la proposition présentée par les États-Unis d'Amérique et a formulé des suggestions complémentaires concernant les mécanismes de contrôle, l'utilisation du Fichier mondial et la collaboration avec les ORGP; il a préconisé que la FAO entame des</p>	X			<p>- Un atelier d'experts sur les transbordements a été organisé du 21 au 23 février 2018 à Rome. Les experts ont examiné le projet d'étude mondiale sur les transbordements préparé par la FAO, qui comprend les résultats d'une enquête mondiale lancée en 2017.</p> <p>- Une nouvelle enquête mondiale en ligne sur les transbordements a été lancée afin de faciliter la collecte d'informations provenant des parties prenantes sur le rôle opérationnel du transbordement dans le monde relatif à la pêche de capture.</p>

		travaux sur la question des transbordements.				
86	166	Le Mexique a invité les membres et d'autres parties intéressées à participer à la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Cancun (Mexique), du 4 au 17 décembre 2016; il a souligné que cette réunion se pencherait également sur l'intégration des questions ayant trait à la diversité biologique dans le domaine des pêches et de l'aquaculture.	X			La FAO a participé à la Conférence des Parties de la CDB, elle a, en plus de formuler des interventions sur les éléments relatifs au sixième Objectif d'Aichi, participé à six manifestations parallèles.